

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Avril 2022

85x22

### TRAVAUX D'ETE DANS LES GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS

Considérant les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une consultation par procédure adaptée ouverte a été lancée pour la réalisation des travaux d'été dans les groupes scolaires de la commune.

Ces travaux concernent plus particulièrement :

- La désimperméabilisation de la cour basse de l'école primaire des Cadeneaux,
- L'aménagement de brises soleil métalliques à l'école primaire des Cadeneaux,
- La réfection de l'étanchéité de toiture du groupe scolaire de la Renardière,
- L'aménagement d'une climatisation au groupe scolaire de la Renardière,
- L'aménagement de menuiseries extérieures (volets roulants) au groupe scolaire Castel Hélène.

Ces travaux ont été décomposés en 6 lots :

- Lot n°1 : maçonnerie,
- Lot n°2 : structure bois,
- Lot n°3 : brises soleil métallique,
- Lot n°4 : étanchéité,
- Lot n°5 : climatisation,
- Lot n°6 : menuiseries extérieures

La commission MAPA, réunie le mercredi 20 avril 2022, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable aux propositions d'attribution des marchés aux entreprises ci-après :

<b>N° LOT</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>MONTANT DU MARCHÉ € HT</b>
1	Maçonnerie	SEBATO BTP 13 001 Marseille	51 345,00
2	Structure bois	LA MINERVE 13014 Marseille	132 150,00
3	Brises soleil métallique	ACTION METALLERIE 13600 La Ciotat	27 849,88
6	Menuiseries extérieures	ALUE BAIE 13012 Marseille	104 221,00
<b>TOTAL</b>			<b>315 565,88</b>

Le lot n°5 « climatisation » a été déclaré sans suite au motif que cette prestation ne correspond plus à un besoin de la collectivité, eu égard à sa politique de réduction des coûts énergétiques. Cette déclaration a pour conséquence de redéfinir les besoins du lot n°4 « étanchéité ». C'est pour cette raison que le lot n°4 a été également déclaré sans suite.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique, à signer les marchés de travaux pour les lots n°1, 2, 3 et 6.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique de signer les marchés publics de travaux avec les entreprises :

Lot n°1 « maçonnerie » : SEBATO BTP

Lot n°2 « structure bois » : LA MINERVE

Lot n°3 « brises soleil métallique » : ACTION METALLERIE

Lot n°6 « menuiseries extérieures » : ALUE BAIE ;

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget d'investissement ;

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Avril 2022  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI